



## Enquête publique Commune d'Icogne

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante déposée par :

Requérant : **Nexti SA**, par Jean-Gabriel Chelala, 3963 Crans VS  
Auteur des Plans : Next architecture, Route du Golf 44, 3963 Crans VS  
Nature du projet : Construction d'une villa en résidence principale  
Situation : Icogne, Parcelle n°1523, Plan n°9, au lieu-dit « Zunaletta »  
Zone : A bâtir – Zone d'habitations familiales  
Coordonnées : 2'599'961 / 1'126'329  
Propriété de : Eric Kamerzin et Marina Kamerzin  
Dérogation : Art. 19 LcAT zones réservées

N° du dossier pour consultation eConstruction : f6f6c87c

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou auprès de l'administration communale, les jours ouvrables de 14h00 à 16h30. Les oppositions et réserves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la Commune d'Icogne, Route de la Bourgeoisie 7, 1977 Icogne, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

**Nous vous rappelons que seul la publication sur la plateforme eBO fait foi, la présente étant seulement informative.**

Icogne, le 11 juillet 2025

**L'Administration communale**

